mazières-en-gâtine

Nouvelle convention de la cantine scolaire

L lieu le conseil municipal de Mazières-en-Gâtine, dans la salle de la mairie.

Nouvelle convention de la cantine scolaire. Suite à la nouvelle convention mise en place par le conseil départemental, la municipalité s'étant rétractée à cette disposition se doit de coopérer à la proposition du tarif unique, une disposition imposée par le conseil départemental. Un avenant sera prochainement signé à cette nouvelle convention du tarif unique

Effacement de réseau. L'effacement de réseau de la rue de la Verronnerie, du petit bourg et de l'ancien champ de foire, a été estimé à 691 euros, somme amortie sur cinq ans sur le budget.

Remboursement de l'emprunt. Le remboursement de l'emprunt concernant le financement de la mairie, pour un montant de 300.000 euros, sera financé, en attendant la subvention compensatoire. Jean-Marie Morisset, conseiller municipal, évoque que la trésorerie supporte ce remboursement sur le budget.

Adhésion de convention. La convention de prévoyance pour les agents de la commune sera reconduite par la Mutuelle nationale territoriale, une mise en place pour le

ler janvier 2020, pour un montant de 15 euros par mois sur le budget, sur une durée de cinq ans.

Taxe de séjour. La communauté de communes Val de Gâtine a mis en place une disposition sur une application de la taxe de séjour, concernant les communes comprenant des gîtes, villages vacances, terrains de camping, hôtels, etc. Le maire, Alain Clairand, évoque cette disposition de l'hôtel Palace Alexandra, au golf du Petit Chêne, un montant estimatif de 1,50 euro par personne et nuitée pour un hôtel cinq étoiles.

Les sommes récupérées sur les taxes de séjour seront restituées dans le tourisme.

Questions diverses. Sylvie Guitton, conseillère municipale, informe le conseil que certaines factures restent impayées concernant les repas scolaires, un montant qui s'élève à 22.525,80 euros. Une recrudescence, surtout sur ces derniers mois, sachant que des versements s'effectuent après un accompagnement de certaines familles. Une problématique soulevée pour les familles ayant, quant à elles, déménagé.

Une ligne de trésorerie sera mise en place pour la perte de profit sur les comptes afin de résorber la dette.

